

Procédures de classement des Salles

En matière de contrôle de conformité d'un équipement sportif au règlement fédéral, le terme « classement » remplace désormais celui d' « homologation fédérale » (décret n° 2006-217 du 22 février 2006)

- Selon le titre I du règlement fédéral, les types de classements fédéraux de salles définis à l'article 2 sont les suivants :

Classement fédéral H1

Classement fédéral H2

Classement fédéral H3

- L'article 4 indique la procédure de demande de classement
- Le dossier questionnaire disponible auprès du comité départemental précise les pièces à joindre pour une demande de classement.
- Le dossier et les pièces demandées sont à déposer au comité en deux exemplaires.